

**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE**

le 14 août 2023

18 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

- 1. Bienvenue et annonces par le maire**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Appel à l'ordre**
- 4. Confirmation du quorum par le greffier**
- 5. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 6. Adoption de l'ordre du jour**
- 7. Présentations, requêtes et pétitions**
 - 7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
 - 7.2 Politique Z-2 (2023) concernant le processus de détermination d'emplacement des antennes (Charles-Éric Landry)**
- 8. Questions du public**
- 9. Adoption des procès-verbaux**
 - 9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 10 juillet 2023**
 - 9.2 Réunion extraordinaire du conseil tenue le 25 juillet 2023**

10. Motions (mémoires) et nominations

10.1 Administration

10.1.1 Demande d'exemption - Arrêté S-9 (2018) interdisant les bruits excessifs

10.1.2 Ratification - directives adoptées à huis clos

10.2 Finances

10.2.1 Renouvellement - convention de service - service de consultation en régime de pension

10.2.2 Incitatif financier - 339, rue Champlain

10.3 Mobilité urbaine

10.3.1 Adjudication de marché - achat - six abribus

10.4 Opérations

10.4.1 Travaux de réparation des pavés - Place 1604

10.5 Planification et développement

10.5.1 Recommandation du CCU - plan modificateur provisoire - lotissement Corporation de développement économique de la Ville de Dieppe

10.5.2 Fixer date - audience publique - modifications de conditions - Arrêté de zonage Z-10-1 - NID 70624358 - rues Sunset et Ste-Thérèse

10.5.3 Approbation - plan d'aménagement paysager - demande de rezonage - NID 00674416 - rue Champlain - Bonté Foods Inc.

10.5.4 Adoption - Politique Z-2 (2023) concernant le processus de détermination d'emplacement des antennes

11. Arrêtés municipaux

11.1 Arrêté Z-9 (2017-9) modifiant le Plan d'aménagement municipal (rue Champlain - Bonté Foods Inc.)

11.1.1 Lecture dans son intégralité

11.1.2 3e lecture - TITRE

11.2 Arrêté Z-10 (2021-8) modifiant l'arrêté de zonage (rue Champlain - Bonté Foods Inc.)

11.2.1 Lecture dans son intégralité

11.2.2 3e lecture - TITRE

12. Avis de motion

13. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil

14. Levée de la réunion

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.1.1.
Titre: Demande d'exemption - Arrêté S-9 (2018) interdisant les bruits excessifs
Date: le 14 août 2023

Que, conformément à l'article 4 de l'Arrêté S-9 (2018) interdisant les bruits excessifs, le conseil autorise une exemption audit arrêté en vue de permettre la tenue d'un événement spécial sur la propriété située au 589, rue Grégoire le 19 août 2023 jusqu'à minuit et demi.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.1.2.
Titre: Ratification - directives adoptées à huis clos
Date: le 14 août 2023

Que le conseil ratifie les directives adoptées lors de réunions du conseil tenues à huis clos portant sur les sujets suivants :

1. Échange de terrains - NID 00673400 - rues Champlain et Collège (adoptée le 8 août 2022);
2. Achat de terrain - 1058, ch. Bourque - NID 70431515 (adoptée le 28 novembre 2022).

DIRECTIVE**Réunion à huis clos du conseil**

No. du point: 1.
Titre: Échange de terrains - NID 00673400 - rues Champlain et Collège
Date: le 8 août 2022

Que le conseil donne une directive au personnel du secteur d'ingénierie de procéder à l'échange d'une parcelle du terrain situé au 343, rue Champlain et identifié sous le NID 00673400 contre des portions de terrain des rues publiques Champlain et Collège, selon le plan modificateur provisoire du lotissement *Broadway Place Ltd.*, en vue de l'aménagement d'une habitation multifamiliale.

ADOPTÉE

DIRECTIVE**Conseil municipal - Réunion à huis clos**

No. du point: 2.
Titre: Achat de terrain - 1058, ch. Bourque - NID 70431515
Date: le 28 novembre 2022

Que le conseil autorise l'achat de la parcelle de terrain identifiée sous le NID 70431515 et située sur le chemin Bourque, au coût total de 15 000 \$ (plus TVH et tous frais applicables au niveau du transfert de terrain), afin de permettre aux citoyens de poursuivre l'utilisation de ladite parcelle comme un sentier et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 7-4-20-12-8950 (Fonds de réserve – terrain d'utilité publique).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.2.1.
Titre: Renouvellement - convention de service - service de consultation en régime de pension
Date: le 14 août 2023

Que le conseil autorise le renouvellement de l'entente de service avec la firme *Couture Services Financiers Inc.* relatif au service de consultation du régime de pension des employés de la Ville de Dieppe, tel que recommandé par le Comité consultatif du plan de pension de la Ville de Dieppe.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.2.2.
Titre: Incitatif financier - 339, rue Champlain
Date: le 14 août 2023

Que le conseil autorise qu'un incitatif financier estimé à 499 840 \$ soit versé à *339 Champlain Development Inc.* en vue du projet prévu au 339, rue Champlain, dans le cadre de la politique EXPD-1 (2022) visant la densification immobilière du centre-ville, conditionnel à ce que ledit projet reçoive les approbations nécessaires des divers services de la Ville et réponde aux exigences de la politique susmentionnée et des arrêtés municipaux.

Que le conseil autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 1-2-20-19-2592 (Budget de fonctionnement général - incitatif financier).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.3.1.
Titre: Adjudication de marché - achat - six abribus
Date: le 14 août 2023

Que le conseil adjuge le marché visant la conception, la fabrication et l'approvisionnement de six abribus en vue de leur installation future sur le territoire de la Ville à *Daytech Limited*, au coût de 112 620 \$ (plus TVH), et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-20-12-7904 (Budget d'immobilisation général - achat d'équipement - autobus).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.4.1.
Titre: Travaux de réparation des pavés - Place 1604
Date: le 14 août 2023

Que le conseil autorise *Gaudet Landscaping (2020) Ltd.* à entreprendre les travaux de réparation des pavés situés autour de la Place 1604, au coût de 100 000 \$ (plus TVH), et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 1-2-35-63-2630 (Budget de fonctionnement général - entretien des bordures et trottoirs - travaux publics) et le compte no 1-2-70-80-3005 (Budget de fonctionnement général - terrain public - installations).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.5.1.
Titre: Recommandation du CCU - plan modificateur provisoire - lotissement
Corporation de développement économique de la Ville de Dieppe
Date: le 14 août 2023

Que le Conseil accepte la recommandation du Comité consultatif en matière d'urbanisme visant l'acceptation du plan modificateur provisoire du lotissement *Corporation de développement économique de la Ville de Dieppe*, lequel prévoit l'élargissement d'une portion de la rue du Marché.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.5.2.
Titre: Fixer date - audience publique - modifications de conditions - Arrêté de zonage Z-10-1 - NID 70624358 - rues Sunset et Ste-Thérèse
Date: le 14 août 2023

Que le conseil fixe une audience publique le 25 septembre 2023 à 19 h à l'hôtel de ville de Dieppe en vue d'entendre les objections aux modifications proposées aux conditions liées à l'Arrêté de zonage Z-10-1 visant le terrain identifié sous le NID 70624358 en vue de permettre l'ajout d'une unité résidentielle.

Que le conseil demande l'avis écrit du Comité consultatif en matière d'urbanisme et prolonge le délai prévu sous l'article 110(3) de la *Loi sur l'urbanisme* au 14 novembre 2023.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.5.3.
Titre: Approbation - plan d'aménagement paysager - demande de rezonage - NID 00674416 - rue Champlain - Bonté Foods Inc.
Date: le 14 août 2023

Que le Conseil accepte le plan d'aménagement paysager présenté à l'annexe C du mémorandum en date du 26 juillet 2023 intitulé « *Landscaping Plan* », préparé par la firme *J.R. Daigle* et en date du 27 juin 2023, lequel satisfait à la condition no 4 de la résolution adoptée par le conseil le 10 juillet 2023 intitulée « Recommandation du CCU - demande de rezonage - NID 00674416 - rue Champlain - Bonté Foods Inc ».

Que le Conseil procède à la lecture intégrale et à la troisième lecture des arrêtés Z-9 (2017-9) et Z-10 (2021-8).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.5.4.
Titre: Adoption - Politique Z-2 (2023) concernant le processus de détermination d'emplacement des antennes
Date: le 14 août 2023

Que le conseil abroge la politique Z-2 (2019) intitulée « Politique de la Ville de Dieppe concernant le processus de détermination d'emplacement des antennes » et adopte la politique Z-2 (2023) intitulée « Politique de la Ville de Dieppe concernant le processus de détermination d'emplacement des antennes ».

ARRÊTÉ Z-9 (2017-9)

**UN ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ
CONCERNANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL
DE LA VILLE DE DIEPPE**

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, L.N.-B. 2017, ch.19, le conseil municipal de Dieppe, édicte ce qui suit :

L'Arrêté concernant le plan d'aménagement municipal de la Ville de Dieppe, soit l'Arrêté n° Z-9 (2017), édicté le 11 septembre 2017 et déposé au bureau d'enregistrement du comté de Westmorland sous le n° 37538742, le 3 novembre 2017, est modifié comme suit :

L'annexe A-1 intitulée « *Carte d'affectation du sol* » et mentionnée dans le corps de l'Arrêté concernant le plan d'aménagement municipal de la Ville de Dieppe est modifiée par la carte ci-jointe à titre d'annexe A-1-11.

Première lecture par son titre: le 10 juillet 2023

Deuxième lecture par son titre: le 10 juillet 2023

Lecture dans son intégralité:

**Troisième lecture par son titre
et adoption :**

BY-LAW Z-9 (2017-9)

**A BY-LAW TO AMEND A BY-LAW RELATING TO THE
CITY OF DIEPPE MUNICIPAL DEVELOPMENT
PLAN BY-LAW**

The Council of the City of Dieppe under the authority vested in it by the *Community Planning Act*, S.N.B. 2017, c.19, enacts as follows:

The *By-Law relating to the City of Dieppe Municipal Development Plan*, being By-Law No. Z-9 (2017), enacted on the 11th day of September 2017 and filed in the Westmorland County Registry Office as Number 37538742 on November 3, 2017, is hereby amended as follows:

Schedule A-1 entitled "*Generalized Land Use Map*", whenever it is mentioned in the text of the City of Dieppe Municipal Development Plan By-Law is amended by the map hereto attached as Schedule A-1-11.

First Reading by Title: July 10, 2023

Second Reading by Title: July 10, 2023

Reading in its Entirety:

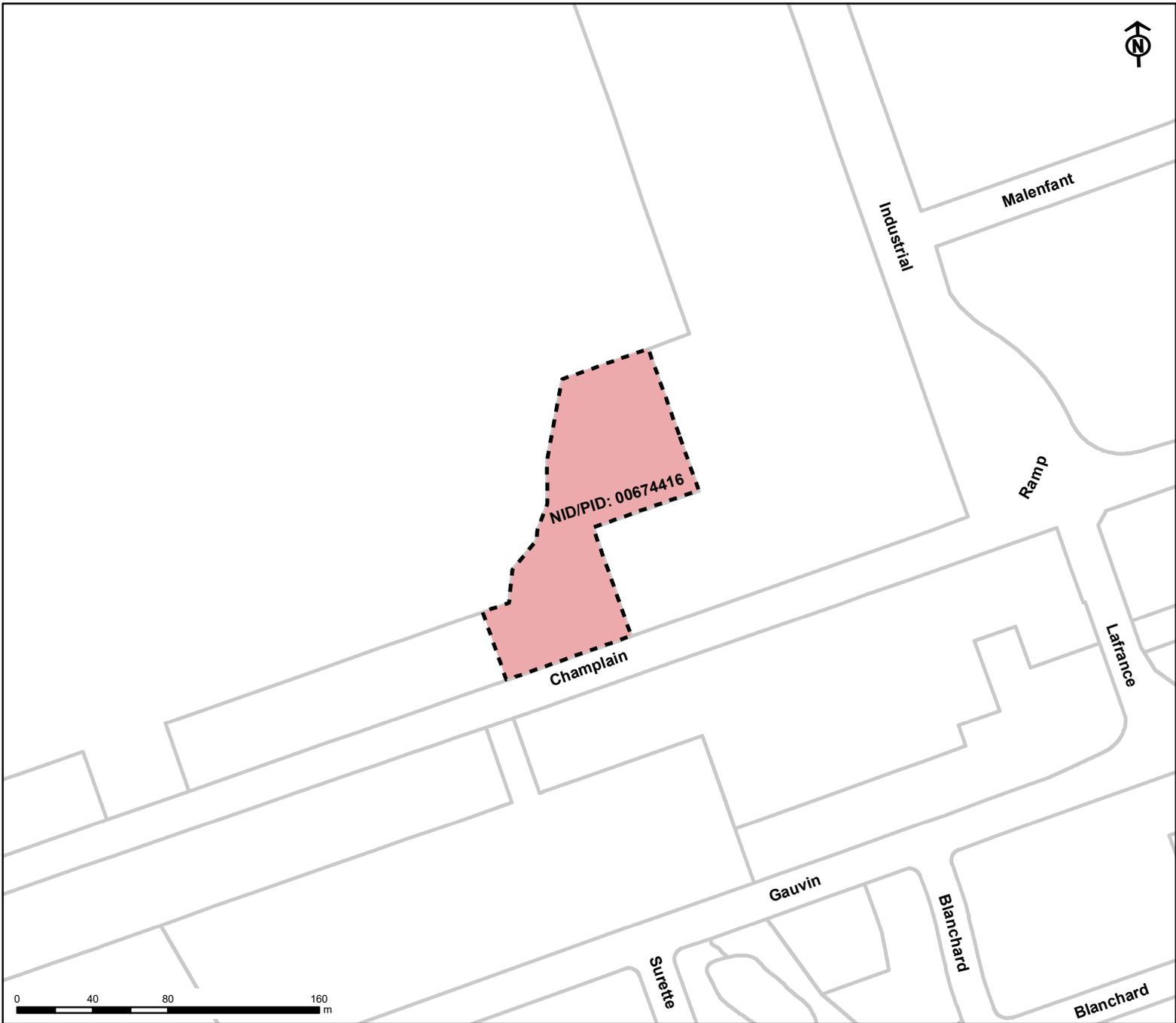
**Third Reading by Title
& Adoption:**

Yvon Lapierre, Maire / Mayor

**Marc Melanson
Secrétaire municipal/Municipal Clerk**

NID / PID : 00674416
Propriétaire / Owner : 5030724 ONTARIO INC.
Municipalité / Municipality : Ville de / City of Dieppe
333, av Acadie Ave.
Dieppe, NB E1A 1G9

Carte d'affectation du sol de la Ville de Dieppe City of Dieppe Generalized Land Use Map Annexe/Schedule A-1-11



Modification à l'affectation du sol / Generalized Land Use Change

Modification à l'affectation du sol de **Commercial** à **Industriel**.
Generalized Land Use Change from **Commercial** to **Industriel**.

Légende / Legend

-  Utilisation du Sol
Land Use
-  Changement de **COMMERCIAL** à **INDUSTRIEL**
Change from **COMMERCIAL** to **INDUSTRIEL**

COMMERCIAL → **INDUSTRIEL**

ARRÊTÉ N° Z-10 (2021-8)

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ
DE ZONAGE DE LA VILLE DE DIEPPE**

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, L.N.-B. 2017, ch.19, le conseil municipal de Dieppe, édicte ce qui suit :

L'Arrêté de zonage de la Ville de Dieppe, soit l'Arrêté n°Z-10 (2021), édicté le 12 avril 2021 et déposé au bureau d'enregistrement du comté de Westmorland sous le n° 41173189 le 15 avril 2021, est modifié comme suit :

L'annexe A intitulée « *Carte de zonage de la Ville de Dieppe* » et mentionnée dans le corps de l'Arrêté de zonage est modifiée par la carte ci-jointe à titre d'annexe A-7.

Première lecture par son titre: le 10 juillet 2023

Deuxième lecture par son titre: le 10 juillet 2023

Lecture dans son intégralité:

Troisième lecture par son titre:

BY-LAW NO. Z-10 (2021-8)

**BY-LAW TO AMEND THE
CITY OF DIEPPE ZONING BY-LAW**

The Council of the City of Dieppe under the authority vested in it by the *Community Planning Act*, S.N.B. 2017, c.19, enacts as follows:

The *City of Dieppe Zoning By-Law*, being By-Law No. Z-10 (2021), enacted on the 12th day of April 2021 and filed in the Westmorland County Registry Office as Number 41173189 on April 15, 2021, is hereby amended as follows:

Schedule A entitled "*City of Dieppe Zoning Map*", whenever it is mentioned in the text of the Zoning By-Law is amended by the map hereto attached as Schedule A-7.

First Reading by Title: July 10, 2023

Second Reading by Title: July 10, 2023

Reading in its Entirety:

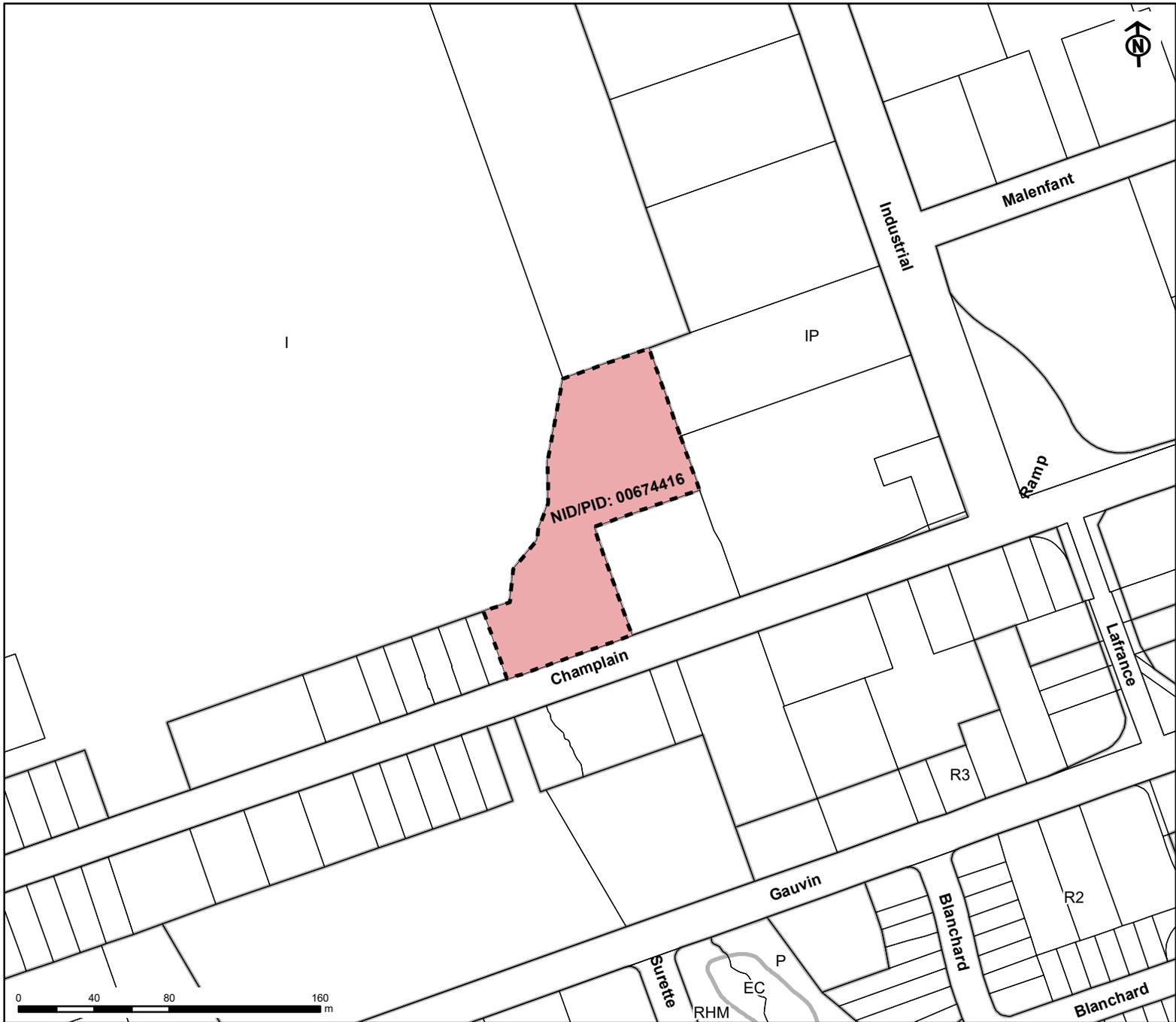
Third Reading by Title:

Yvon Lapierre
Maire / Mayor

Marc Melanson
Greffier / Clerk

NIDs / PIDs : 00674416
Propriétaire / Owner : 5030724 ONTARIO INC.
Municipalité / Municipality : Ville de / City of Dieppe
333, av. Acadie Ave.
Dieppe, NB E1A 1G9

Carte de zonage de la Ville de Dieppe City of Dieppe Zoning Map Annexe/Schedule A-7



Modification au zonage / Zoning Change

Modification au zonage de **CS** (Commerciale du Quartier Secondaire des Affaires)
à **IP** (Parc Industriel).
Zone Change from **CS** (Commercial Secondary Business District)
to **IP** (Industrial Park).

CS → **IP**

Légende / Legend

-  Zonage
Zoning
-  Changement de CS à IP
Change from CS to IP